

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU JEUDI 5 OCTOBRE 2017**

**PROCÈS-VERBAL** de la réunion ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 5 octobre 2017 à 20 heures.

### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Sont présents : *M. Éric Maltais, conseiller*  
*M. Luc Cauchon, conseiller*  
*M. Jean-Marc Tremblay, conseiller*  
*M. Réal Asselin, conseiller*  
*Mme Solange Lapointe, conseillère*  
*M. Bernard Harvey, conseiller*

*Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon*

Étaient également présents :

*Mme Brigitte Harvey, directrice générale*  
*M. Nicolas Savard, directeur des loisirs*

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** **RÉSOLUTION NO. 11157-10-17**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉ-SOLU QUE** l'ordre du jour présenté soit adopté en ajoutant une résolution concernant les travaux de reconstruction du pont de la rivière Snigole et en conservant la mention « affaires nouvelles ».

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11-09-2017**
- 4. Appel d'offres et soumissions**  
*Remise des procès-verbaux de l'ouverture des soumissions du 21 septembre 2017*
  - 4.1 Octroi de la soumission pour la fourniture d'huile à chauffage 2017-2018
  - 4.2 Octroi de la soumission pour la fourniture de sable abrasif d'hiver 2017-2018
  - 4.3 Octroi de la soumission pour la fourniture de sel à chemin 2017-2018
  - 4.4 Demande de paiement no. 3 – Aurel Harvey & Fils - travaux rue du Parc-Daniel
  - 4.5 Demande de paiement no. 1 – Fernand Harvey & Fils – travaux rue Larouche
- 5 Administration, finances et ressources humaines**
  - 5.1 Octroi d'aides financières
  - 5.2 Délégations et représentations
  - 5.3 Rallye de Charlevoix 2017
  - 5.4 Engagement de M. Paul Dufour – Homme d'entretien
  - 5.5 Engagement de M. Léandre Bergeron – Coordonnateur loisirs et gestionnaire d'événements
  - 5.6 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 – programmation révisée
  - 5.7 Prolongement de la durée de la politique des aînés et de son plan d'action jusqu'au 31 décembre 2018
  - 5.8 Rapport sur les revenus et dépenses au 31 août 2017
  - 5.9 Autorisation de variations budgétaires
  - 5.10 Autorisation d'expropriation et mandat à Me Philippe Asselin, avocat
  - 5.11 Travaux de reconstruction d'un pont sur la rivière Snigole
- 6 Travaux Publics**
- 7 Urbanisme et environnement**
- 8 Sécurité incendie**
  - 8.1 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires
  - 8.2 Service incendie : formation d'un officier non urbain

**9 Loisirs, culture et tourisme**

**10 Avis de motion et règlements**

**11 Comptes**

11.1 Ratification des déboursés et salaires de septembre 2017

11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 30 septembre 2017

**12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

**13. Levée de l'assemblée**

**3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAL**

**RÉSOLUTION NO. 11158-10-17**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE** les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 septembre 2017 et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

**4. APPEL D'OFFRES ET SOUMISSIONS**

*Remise des procès-verbaux de l'ouverture des soumissions du 21-09-2017*

**4.1 SOUMISSION POUR LA FOURNITURE D'HUILE À CHAUFFAGE 2017-2018**

**RÉSOLUTION NO. 11159-10-17**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Clermont a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des prix d'huile à chauffage et de carburant diesel pour la prochaine année;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission reçue a été ouverte le 21 septembre 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** le prix de soumission est basé sur l'OBG, le coût de transport et les taxes applicables;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉSOLU QUE** la Ville de Clermont accepte la soumission de la compagnie Chauffage P. Gosselin Inc. se détaillant ainsi :

Coût total de la soumission : 56 050,50 \$ incluant le coût du transport pour huile à chauffage, diesel d'été et d'hiver à 0.0075 \$/litre + taxes.

**QUE** la présente résolution soit adressée à **Chauffage P. Gosselin Inc./Filgo Énergies** 1903, Boul. St-Paul, Chicoutimi (QC) G7K 1E1.

**4.2 SOUMISSION POUR LA FOURNITURE DE SABLE ABRASIF D'HIVER 2017-2018**

**RÉSOLUTION NO. 11160-10-17**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Clermont a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des prix pour la fourniture du sable pour abrasif d'hiver pour la saison d'hiver 2017-2018;

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions ont été ouvertes le 21 septembre 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission la plus avantageuse a été présentée par la compagnie Fernand Harvey & Fils Inc.;

## ***ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU JEUDI 5 OCTOBRE 2017***

---

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DUMENT RÉSOLU QUE** la Ville de Clermont retient la soumission présentée par la compagnie Fernand Harvey & Fils Inc. au prix de 4,88 \$ la tonne métrique et totalisant la somme de 5 610,78 \$ (taxes incluses).

La Ville de Clermont tient à remercier tous les soumissionnaires.

**QUE** la présente résolution soit adressée à **Fernand Harvey & Fils Inc.**, 7 rue Desbiens, Clermont (Québec) G4A 1B8, à **Aurel Harvey & Fils Inc.**, 555 rue St-Étienne, La Malbaie (Québec) G5A 1J3, à **Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc.**, 2480 boul. de Comporté, La Malbaie (Québec) G5A 1N3 ainsi qu'à **Béton Dallaire Ltée**, 14 route 138, Saint-Aimé-des-Lacs (Québec) G0T 1S0 ainsi qu'à **Simtrex Inc.**, 18 rue Larouche, Clermont (QC) G4A 1C6.

### ***4.3 SOUMISSION POUR LA FOURNITURE DE SEL À CHEMIN 2017-2018 RÉSOLUTION NO. 11161-10-17***

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Clermont a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des prix concernant la fourniture et la livraison de chlorure de sodium (sel de déglacage) pour la saison d'hiver 2017-2018;

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions reçues ont été ouvertes le 11 octobre 2016 et que la soumission conforme la plus avantageuse a été présentée par la compagnie Mines Seleine, division de K+S Sel Windsor Ltée;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DUMENT RÉSOLU QUE** la Ville de Clermont accepte la soumission de la compagnie Mines Seleine, division de K+S Sel Windsor Ltée au coût 92,72 \$ la tonne métrique, plus les taxes applicables, totalisant une somme estimée de 69 293,13 \$.

La Ville de Clermont tient à remercier tous les soumissionnaires.

**QUE** la présente résolution soit adressée à **Mines Seleine, division de K+S Sel Windsor Ltée**, 755, boul. St-Jean, suite 700, Pointe-Claire (Québec) H9R 5M9, **Compass Minerals Canada Corp.**, 577 rue Notre-Dame, bureau 209, Repentigny (Québec) J6A 2T6, **Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc.**, 2480 boul. de Comporté, La Malbaie (Québec) G5A 1N3, à **Sel Warwick**, 807 boul. Pierre-Roux Est, Victoriaville (QC) G6T 1T7 ainsi qu'à **Béton Dallaire Ltée**, 14 route 138, Saint-Aimé-des-Lacs (Québec) G0T 1S0.

### ***4.4 DEMANDE DE PAIEMENT NO. 3 – AUREL HARVEY & FILS INC. – TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE DU PARC-DANIEL RÉSOLUTION NO. 11162-10-17***

---

**ATTENDU QUE** par sa résolution no. 11040-04-17 la Ville de Clermont octroyait le contrat de la réfection de la rue du Parc-Daniel à la compagnie Aurel Harvey & Fils Inc.;

**ATTENDU** l'avancement des travaux, monsieur Daniel Desmarteaux, ingénieur et directeur des travaux publics recommande de procéder à un paiement partiel;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DUMENT RÉSOLU** de procéder au versement de la demande de paiement no. 3 à la firme Aurel Harvey & Fils Inc. au montant de 96 610,10 \$ incluant les taxes applicables.

**QUE** la présente résolution soit adressée à Monsieur Bernard Harvey, Aurel Harvey & Fils Inc. 555 rue St-Étienne, La Malbaie, Québec G5A 1J3.

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU JEUDI 5 OCTOBRE 2017**

---

### **4.5 DEMANDE DE PAIEMENT NO. 1 – FERNAND HARVEY & FILS INC. – TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE LAROUCHE RÉSOLUTION NO. 11163-10-17**

---

**ATTENDU QUE** par sa résolution no. 11122-07-17 la Ville de Clermont octroyait le contrat de la réfection de la rue Larouche à la compagnie Fernand Harvey & Fils Inc.;

**ATTENDU** l'avancement des travaux, monsieur Daniel Desmarteaux, ingénieur et directeur des travaux publics recommande de procéder à un paiement partiel;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU** de procéder au versement de la demande de paiement no. 1 à la firme Fernand Harvey & Fils Inc. au montant de 711 296.57 \$ incluant les taxes applicables.

**QUE** la présente résolution soit adressée à Fernand Harvey & Fils Inc. 7 rue Desbiens, Clermont (Québec) G4A 1B8

## **5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**

### **5.1 OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES RÉSOLUTION NO. 11164-10-17**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE** la Ville de Clermont accorde les aides financières suivantes :

- La Garde Paroissiale de Clermont 150 \$  
*Aide financière – Clinique de sang du 17 novembre 2017*
- Journée Terry Fox 50 \$  
*Aide financière*
- Nicolas Fortin 250 \$  
*Aide financière – Volleyball AAA*

### **5.2 DÉLÉGATION ET REPRÉSENTATION RÉSOLUTION NO. 11165-10-17**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE** la Ville de Clermont accepte la délégation et représentation suivante :

- Saumon Rivière Malbaie 1 000 \$  
*Souper bénéfice – 18 novembre 2017*

### **5.3 RALLYE DE CHARLEVOIX – ÉDITION 2017 RÉSOLUTION NO. 11166-10-17**

---

**ATTENDU QUE** l'organisation du Rallye de Charlevoix a présenté une demande à la Ville de Clermont afin de tenir une nouvelle édition de l'événement annuel le 21 octobre 2017;

**ATTENDU QUE** pour ce faire, l'organisation du Rallye de Charlevoix a besoin d'obtenir une confirmation de la collaboration financière et matériel de la municipalité ainsi qu'une autorisation pour circuler dans certaines rues de la municipalité;

## ***ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU JEUDI 5 OCTOBRE 2017***

---

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DUMENT RÉSOLU QUE** la Ville de Clermont autorise le Rallye de Charlevoix à tenir un course dans certaines rues de la municipalité (tel que le tracé de l'an dernier), entre 9 h et 11 h le samedi 21 octobre 2017. L'organisation du Rallye de Charlevoix devra obtenir les assurances-responsabilités requises.

Le Rallye de Charlevoix pourra également utiliser le hall d'entrée, le bureau de Hockey-Jeunesse, la salle de réunion, l'espace bar et une partie du stationnement de l'aréna les 20 et 21 octobre 2017, après entente avec le directeur du service des Loisirs, monsieur Nicolas Savard, ainsi que le stationnement du Centre Clairval durant l'avant-midi du 21 octobre;

Enfin, la Ville de Clermont versera une aide financière de 1 500 \$ pour aider à la tenue de l'activité. Cette aide financière, le prêt de l'aréna et les aides techniques devront être évalués à titre de commandite.

**QUE** la présente résolution soit adressée au Rallye de Charlevoix.

### ***5.4 ENGAGEMENT DE M. PAUL DUFOUR – HOMME D'ENTRETIEN RÉSOLUTION NO. 11167-10-17***

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Clermont a procédé à l'affichage du poste d'homme d'entretien conformément à l'article 15.01 de la convention collective;

**ATTENDU QUE** le statut de ce poste est celui de permanent et que les conditions de travail qui s'y rapportent sont prévues dans la convention collective en vigueur;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DUMENT RÉSOLU QUE** la Ville de Clermont accorde le poste d'homme d'entretien à monsieur Paul Dufour, 107 rue Lapointe, Clermont, à compter du 9 octobre 2017.

**QUE** la présente résolution soit adressée à monsieur Paul Dufour, 107 rue Lapointe Clermont (Québec) G4A 1J2 ainsi qu'au Syndicat des employés municipaux de Clermont et St-Aimé-des-Lacs Inc.

### ***5.5 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018 – PROGRAMMATION RÉVISÉE RÉSOLUTION NO. 11168-10-17***

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Clermont souhaite soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une programmation révisée des travaux admissibles aux fins de l'aide financière qui lui a été confirmée dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018;

**ATTENDU QUE** la Ville a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre de ce programme et des modalités qui lui sont applicables pour obtenir l'aide financière et en recevoir le versement;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DUMENT RÉSOLU :**

**QUE** le conseil de ville approuve la programmation révisée des travaux admissibles aux fins de l'aide financière confirmée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018, laquelle programmation est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

## ***ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU JEUDI 5 OCTOBRE 2017***

---

**QUE** le conseil de ville autorise M. Daniel Desmarteaux, ingénieur et directeur des travaux publics, à soumettre à ce ministère, pour et au nom de la Ville, la programmation révisée des travaux admissibles.

**QUE** la Ville de Clermont s'engage à:

- respecter les modalités du programme qui lui sont applicables et à réaliser les travaux conformément à ces modalités;
- à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018;
- à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28,00 \$ par habitant par année, soit un total de 140,00 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera éventuellement apportée à la programmation des travaux approuvée en vertu de la présente résolution.

**QUE** la Ville de Clermont atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux ci-annexée comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

### ***5.6 ENGAGEMENT DE M. LÉANDRE BERGERON – COORDONNATEUR LOISIRS ET GESTIONNAIRE D'ÉVÉNEMENTS RÉSOLUTION NO. 11169-10-17***

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Clermont a procédé à l'affichage d'un nouveau poste de coordonnateur loisirs et gestionnaire d'événements conformément à l'article 15.01 de la convention collective;

**ATTENDU QUE** le statut de ce poste est celui de permanent et que les conditions de travail qui s'y rapportent seront prévues dans la convention collective;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET DÛMENT RÉSOLU QUE** la Ville de Clermont accorde le poste de coordonnateur loisirs et gestionnaire d'événements à monsieur Léandre Bergeron, 17 rue Principale, Saint-Aimé-des-Lacs, à compter du 9 octobre 2017.

**QUE** la présente résolution soit adressée à monsieur Léandre Bergeron, 17 rue Principale, Saint-Aimé-des-Lacs (Québec) G0T 1S0 ainsi qu'au Syndicat des employés municipaux de Clermont et St-Aimé-des-Lacs Inc.

### ***5.7 PROLONGEMENT DE LA DURÉE DE LA POLITIQUE DES AÎNÉS ET DE SON PLAN D'ACTION JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2018 RÉSOLUTION NO. 11170-10-17***

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Clermont s'est dotée en 2015 de sa toute première politique des aînés, incluant un plan d'action;

**CONSIDÉRANT QUE** cette politique et son plan d'action viennent à échéance le 31 décembre 2017;

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU JEUDI 5 OCTOBRE 2017**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la politique adoptée est encore d'actualité et que les actions contenues au plan d'action n'ont pas toutes été réalisées;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a initié et réalisé la démarche MADA (municipalité amie des aînés) collectivement avec l'ensemble des municipalités de son territoire, dont celle de Clermont ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC n'est pas disposée à court et moyen termes à entamer et procéder à une démarche de renouvellement de sa politique et de celles de ses sept municipalités, incluant leurs plans d'action;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérification de la MRC auprès du Secrétariat aux aînés du ministère de la Famille, qu'une fois la politique et les plans d'action échus, le PIQM (Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – MADA) permet quand même le dépôt de projets si l'échéance des politiques et leurs plans d'action ne date pas de plus de 24 mois (mais ce délai pourrait éventuellement être revu à la baisse à 12 mois);

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 17-09-21 de la MRC de Charlevoix-Est par laquelle les maires prolongent jusqu'au 31 décembre 2018 la durée de la politique des aînés de la MRC de Charlevoix-Est ainsi que son plan d'action régional;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LA-POINTE ET RÉSOLU UNANIMEMENT** de prolonger jusqu'au 31 décembre 2018 la durée de la politique des aînés de la Ville de Clermont ainsi que son plan d'action.

**QUE** la présente résolution soit adressée à Mme Caroline Dion, directrice générale adjointe, directrice de la sécurité publique et des communications, MRC de Charlevoix-Est.

### **5.8 RAPPORT SUR LES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 AOÛT 2017 RÉSOLUTION NO. 11171-10-17**

---

**CONFORMÉMENT** à l'article 105.4 de la Loi sur les Cités et villes du Québec, madame Brigitte Harvey, directrice générale présente les revenus et dépenses comparatifs du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2017 par rapport à ceux de la même période de l'année 2016.

	01-01 AU 31-08 2017	01-01 AU 31-08 2016	ÉCART
<b>REVENUS</b>	4 520 256 \$	4 572 622 \$	-52 366 \$
<b>DÉPENSES</b>	2 759 378 \$	2 850 307 \$	-90 929 \$

Également, madame Brigitte Harvey, directrice générale présente les revenus et dépenses au 31 août 2017 par rapport au budget de l'exercice en cours;

	BUDGET	RÉEL	EXCÉDENT/ DIFFÉRENCE
<b>REVENUS</b>	4 535 000 \$	4 520 256 \$	14 744 \$
<b>DÉPENSES</b>	4 535 000 \$	2 759 378 \$	1 775 622 \$

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DUMENT RÉSOLU QUE** ces états comparatifs au 31 août 2017 tel que rédigé sont, par les présentes, acceptés à l'unanimité des membres présents.

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU JEUDI 5 OCTOBRE 2017**

---

### **5.9 AUTORISATION DE VARIATIONS BUDGÉTAIRES AU 31 AOÛT 2017 RÉSOLUTION NO. 11172-10-17**

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Clermont a adopté le règlement VC-406-08 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire;

**ATTENDU QUE** l'article 2 détermine le pouvoir accordé aux employés d'autoriser des dépenses, dans les limites approuvées pour chacun des postes budgétaires dont il a la responsabilité, selon la politique des variations budgétaires en vigueur;  
**ATTENDU QUE** par sa résolution no. 8838-08-08, la Ville de Clermont adoptait la politique de variations budgétaires applicable dans le cadre du règlement VC-406-08;

**ATTENDU QU'après** étude du rapport budgétaire au 31 août 2017, certains postes de dépenses excédaient la limite autorisée par la politique de variations budgétaires;

**ATTENDU QUE** les employés responsables des postes budgétaires visés ont proposé les virements nécessaires afin de régulariser la situation et que ces virements ont été approuvés par la direction générale;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 3.5 de la politique de variations budgétaires, la directrice générale procède au dépôt de la liste des variations budgétaires autorisées;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE** le conseil municipal accepte le dépôt de la liste des variations budgétaires au 31 août 2017.

# Grand-livre DE	# Grand-livre A	Description du Compte	DÉBIT	CRÉDIT
23 040 26 722		Édifice-réservoir diesel voirie		5 000 \$
	23 040 20 725	Équipement afficheur vitesse	5 000 \$	
02 230 01 222		RRQ Sécurité civile		4 065 \$
	02 330 01 222	RRQ Enlèvement neige	4 065 \$	
23 020 24 722		H. Ville (bureau maire et salle)		6 000 \$
	23 020 24 722	H. Ville (bureau 2 <sup>e</sup> étage)	6 000 \$	
23 083 61 726		Ameublement bibliothèque		1 000 \$
	23 083 12 725	Équip. informatique bibliothèque	1 000 \$	

### **5.10 DOSSIER D'EXPROPRIATION – MANDAT À ME PHILIPPE ASSELIN RÉSOLUTION NO. 11173-10-17**

---

**ATTENDU QUE** la Ville doit procéder à l'acquisition de terrains pour assurer son développement;

**ATTENDU QUE** la Ville a donc besoin d'une banque de terrains afin de pouvoir constituer une réserve foncière à cet effet;

**ATTENDU** le plan et la description technique réalisés par l'arpenteur-géomètre Sylvain-Marc Bélanger le 5 octobre 2017, portant le numéro 3237 de ses minutes;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DÛMENT RÉSOLU QUE** la Ville de Clermont décrète la constitution d'une réserve foncière sur la partie du lot 3 256 260 du cadastre du Québec, telle que décrite et montrée à la description technique et au plan préparés par l'arpenteur-géomètre Sylvain-Marc Bélanger le 5 octobre 2017, sous le numéro 3237 de ses minutes;



## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU JEUDI 5 OCTOBRE 2017**

---

**QUE** les avocats de la Ville de Clermont, Morency, Société d'avocats, s.e.n.c.r.l. (Me Philippe Asselin) soient mandatés afin d'entreprendre toutes les procédures ou les actes nécessaires pour l'acquisition par expropriation ou de gré à gré de la partie du lot 3 256 260 du cadastre du Québec visée par la présente résolution.

### **5.11 TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'UN PONT SUR LE RUISSEAU JACOB RÉSOLUTION NO. 11174-10-17**

---

**ATTENDU QUE** des dommages importants ont été causés à un pont traversant le ruisseau Jacob sur une partie du chemin d'Auteuil propriété du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

**ATTENDU QUE** ce pont doit être restauré et que les coûts engendrés par la reconstruction sont considérables;

**ATTENDU QU'**un propriétaire d'une résidence permanente de ce secteur a agi à titre de promoteur et a présenté un projet de restauration afin d'obtenir une aide financière du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour la restauration du pont;

**ATTENDU QUE** les coûts de reconstruction sont évalués à 135 530 \$ (avant taxes) et que l'aide financière accordée sera de 100 700 \$, laissant un solde à payer de 24 830 \$;

**ATTENDU QUE** la Ville de Clermont est consciente que cette infrastructure représente des coûts majeurs à assumer par un ou des particuliers;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE** la Ville de Clermont accepte de verser une aide financière de 5 % du coût total réel du projet, ne pouvant dépasser un montant de 5 000 \$.

**QUE** la présente résolution soit adressée à monsieur Régis Desbiens, 79 Chemin des Lacs, Clermont, Québec G4A 1A9.

## **6. TRAVAUX PUBLICS**

## **7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

## **8. SÉCURITÉ INCENDIE**

### **8.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL RÉSOLUTION NO. 11175-10-17**

---

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**ATTENDU QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**ATTENDU QU'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

## ***ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU JEUDI 5 OCTOBRE 2017***

---

**ATTENDU QUE** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leurs permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**ATTENDU QUE** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**ATTENDU QUE** la Ville de Clermont désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**ATTENDU QUE** la Ville de Clermont prévoit la formation de 10 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Charlevoix-Est en conformité avec l'article 6 du Programme.

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU** de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Charlevoix-Est.

### ***8.2 SERVICE INCENDIE : FORMATION D'UN OFFICIER NON URBAIN RÉSOLUTION NO. 11176-10-17***

---

**ATTENDU QUE** le service incendie désire procéder à la formation d'un pompier à titre d'officier non urbain;

**ATTENDU QUE** la Ville de Baie-St-Paul nous a fait parvenir une offre de formation à ce titre, d'une durée de 90 heures, au coût de 1 298,47 \$, taxes incluses.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE** la Ville de Clermont procède à l'inscription de monsieur Éric Gauthier, pompier pour la Ville de Clermont, à la formation d'Officier non urbain. La compensation versée sera conforme à l'entente en vigueur avec l'Association des pompiers de Clermont Inc.

**QUE** la présente résolution soit adressée à monsieur Jean-François Dubé, Ville de Baie-St-Paul, 15, rue Forget, Baie-St-Paul, Québec G3Z 3G1, à monsieur Pierre Boudreault, directeur du service incendie de la Ville de Clermont ainsi qu'à monsieur Éric Gauthier, pompier pour la Ville de Clermont.

## ***9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME***

### ***10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS***

### ***11. COMPTES***

#### ***11.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES DE SEPTEMBRE 2017 RÉSOLUTION NO. 10177-10-17***

---

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires du mois de septembre 2017;

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU JEUDI 5 OCTOBRE 2017**

---

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DUMENT RÉSOLU** de ratifier les déboursés de septembre 2017 au montant de 158 263.43 \$ ainsi que le versement des salaires de septembre 2017 au montant de 85 430.82 \$ et portant le numéro de pièce P1-2017-10-05.

**11.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 30-09-2017  
RÉSOLUTION NO. 10178-10-17**

---

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer de septembre 2017 ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DUMENT RÉSOLU QUE** ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2017 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 230 836.66 \$ et portant le numéro de pièce P1-2017-10-05, certificat de crédit disponible numéro 2017-10-2395.

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense décrite par la présente résolution est projetée par le conseil.

Certificat de crédit no. 2017-10-2395

\_\_\_\_\_  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE  
RÉSOLUTION NO. 10179-10-17**

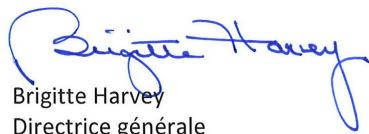
---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE** l'assemblée soit levée à 20 h 40.

\_\_\_\_\_  
**Jean-Pierre Gagnon**  
Maire

\_\_\_\_\_  
**Brigitte Harvey**  
Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

  
Brigitte Harvey  
Directrice générale